

## Structure de coordination

Par la présente politique culturelle, la Commission scolaire entérine l'existence et le mandat du comité culturel de la Commission scolaire, incite les écoles à s'inscrire dans une démarche de développement culturel pouvant se traduire, par exemple, par la formation d'un comité culturel école ou par le regroupement d'écoles par secteur.

### Au niveau de la Commission scolaire

#### Le comité culturel commission

Le comité culturel commission anime la vie culturelle au niveau de la Commission scolaire et met en place les moyens visant à promouvoir l'intégration de la dimension culturelle dans tous les établissements. Le mandat du comité est de :

- voir à la proposition et au renouvellement du plan d'action culturel de la Commission scolaire et à son évaluation annuelle;
- favoriser l'intégration de la dimension culturelle aux projets éducatifs des écoles;
- coordonner certaines activités culturelles pour l'ensemble de la Commission scolaire (Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école, expositions, etc.);
- coordonner les rencontres du réseau des représentants culturels;
- publiciser les productions et les projets culturels de la Commission scolaire et des écoles;
- publiciser ses engagements en matière de développement culturel.

La Commission scolaire s'engage à utiliser les ressources financières et humaines disponibles pour le bon fonctionnement de son comité culturel et la réalisation de son mandat.

### Le représentant culturel de l'école

Le représentant culturel, issu d'une école, fait le lien entre le comité culturel de la Commission scolaire et son milieu afin de promouvoir la culture et les arts en collaboration avec la direction d'école.

Le représentant culturel a pour rôle de :

- contribuer au développement du réseau culturel par ses suggestions, ses conseils, sa participation (...) à des activités culturelles de la Commission scolaire et de son école;
- recevoir et faire suivre les informations diffusées par le comité culturel de la Commission scolaire;
- informer le comité culturel de la Commission scolaire des initiatives de son milieu au regard de la promotion de la culture et des arts.

### Au niveau de l'école

Chaque école doit s'inscrire dans l'application de la Politique culturelle de la Commission scolaire des Découvreurs. Elle doit s'assurer de l'intégration de la culture dans la formation de base des élèves, organiser des activités culturelles et avoir la préoccupation de l'implication des parents, des élèves et des représentants de la communauté.

Plusieurs établissements scolaires géographiquement voisins peuvent aussi mettre en commun des budgets en vue d'organiser des projets en collaboration avec des partenaires culturels communs.

Conception et mise en pages : Conception Graphique BCGD  
Photographies : Photodesign BCGD, Bertrand Chassé

Commission scolaire des Découvreurs  
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 4E2  
[www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca)

05/2007



Croire en leur avenir !

## Politique culturelle de la Commission scolaire des Découvreurs

[www.csdecou.qc.ca](http://www.csdecou.qc.ca)

### Fondement

L'intégration de la culture et des arts à la formation de base des jeunes n'est pas une préoccupation récente de la société québécoise et des divers gouvernements qui ont dirigé le Québec durant les dernières décennies. En 1988, le Conseil supérieur de l'éducation et, en 1996, les États généraux de l'éducation ont émis des recommandations qui allaient déjà dans ce sens. Pour leur part, les différents gouvernements du Québec ont émis des documents officiels qui démontrent leur volonté d'atteindre cet objectif :

- la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3 art. 36) qui affirme que l'école est un établissement d'enseignement destiné à collaborer au développement social et culturel de la communauté et qui affirme (art. 208) qu'il est du devoir de la commission scolaire de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services auxquels elles ont droit;
- le *Régime pédagogique* de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.Q. c. I-13.3, r. 3.1) qui augmente la place des cours d'arts obligatoires au primaire et au secondaire et conditionne l'obtention du diplôme d'études secondaires à la réussite, entre autres, d'un cours d'arts de quatrième secondaire;

- le *Programme de formation de l'école québécoise* qui précise sa vision de l'enseignement dans une perspective culturelle par l'exploitation des repères culturels de chaque discipline et par la prise en compte de son histoire et des questionnements particuliers qu'elle suscite, par les liens à établir entre les divers phénomènes scientifiques, sociaux, artistiques, moraux et économiques, et par l'exploitation de la culture propre aux jeunes<sup>1</sup>;
- la *Politique culturelle du Québec* (1992) qui met l'accent sur la démocratisation de la culture et sur le rôle fondamental des écoles primaires et secondaires pour y arriver;
- l'énoncé de politique éducative *L'école tout un programme* (1997) qui prévoit rehausser le niveau culturel des programmes d'études par une meilleure place réservée aux matières plus « naturellement » porteuses de culture, telles que les langues, les arts et l'histoire, par une approche culturelle favorisée pour enseigner ces matières et par une intégration explicite de la dimension culturelle dans les disciplines;
- la *Déclaration pour les jeunes, l'école et la culture* (2000) qui entend soutenir le rehaussement culturel des apprentissages des jeunes dans la mise en œuvre d'un programme culture-éducation, favoriser la fréquentation des œuvres et des lieux de culture, ainsi que les rencontres avec les créateurs et promouvoir et valoriser les arts et la culture à l'école;

<sup>1</sup> Programme de formation de l'école québécoise, 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, chapitre 1, page 7.

La Commission scolaire des Découvreurs reconnaît que la promotion de la culture fait partie intégrante de sa mission éducative. C'est pourquoi elle juge qu'il y a lieu de se doter d'une politique culturelle en lien avec les orientations et les obligations des programmes gouvernementaux et avec ses propres pratiques.

## Définition de la culture

Dans le contexte de la présente politique et en lien avec sa mission éducative, la Commission scolaire se donne la définition de la culture suivante :

- Sur le plan collectif, la culture est l'ensemble des aspects intellectuels propres à un groupe, à une civilisation, à une nation, par exemple : la culture québécoise, la culture des jeunes, etc. Elle correspond à une unité fixatrice d'identités, un repère de valeurs reliées à une histoire, à une origine, à un art parfaitement inséré dans la collectivité.
- Sur le plan individuel, la culture est l'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût et le jugement.

## But de la politique

Le but de la politique est de promouvoir une vie culturelle de qualité dans les écoles et les centres de la Commission scolaire en encourageant la mise en place d'activités appropriées à l'intention des élèves et du personnel et en soutenant les initiatives du milieu.

Parce qu'elle fournit aux élèves des occasions de s'exprimer, la pratique d'activités culturelles à l'école stimule leur créativité et favorise le renforcement de la confiance et de l'estime de soi. La culture peut inspirer et donner un sens à une multitude de situations d'apprentissage.

Cette politique s'inscrit notamment dans la lignée des orientations énoncées dans le *Plan stratégique* de la Commission scolaire des Découvreurs en lien avec l'amélioration continue des compétences des élèves et avec leur intégration à des activités diverses dans le but de favoriser leur réussite éducative.

## Orientations

Afin de reconnaître l'importance de stimuler et d'encourager les élèves à la pratique artistique, à l'appréciation des arts et de la culture dans toutes leurs dimensions, la Commission scolaire et ses établissements, dans leurs responsabilités respectives, adoptent les orientations suivantes :

### 1<sup>re</sup> ORIENTATION : dispenser un enseignement dans une perspective culturelle

Le premier lieu de l'intégration de la dimension culturelle dans la formation de base des élèves est la classe. Il est essentiel d'y dispenser un enseignement dans une perspective culturelle dans toutes les disciplines, tel que préconisé par le *Programme de formation de l'école québécoise*. Cela implique la mise en place de dispositifs pédagogiques qui plongent les élèves au cœur même des repères culturels et historiques présents dans les programmes disciplinaires. Des liens concrets doivent aussi être établis entre les apprentissages et la culture des jeunes qui leur est plus familière. De même, des incitations constantes à maîtriser une langue française de qualité contribuent au développement de cet élément important du patrimoine culturel.

La prise en compte de la dimension culturelle dans les activités quotidiennes de la classe, et ce, dans toutes les sphères disciplinaires, permet à l'élève de construire sa vision du monde et de structurer son identité, ce qui ultérieurement lui permettra de développer son pouvoir d'action.

Dans cet esprit, l'enseignement dans une perspective culturelle passe, entre autres, par des activités telles des rencontres avec des artistes et des écrivains à l'école<sup>2</sup>, la fréquentation de lieux culturels variés, la promotion de la lecture d'œuvres littéraires et par une préoccupation de la qualité des œuvres présentées aux élèves.

### 2<sup>e</sup> ORIENTATION : assurer un enseignement artistique continu et de qualité

La pratique des arts et l'étude des œuvres d'art et de leurs auteurs sont reconnues universellement comme très formatrices pour le développement intégral de la personne. C'est pourquoi il est important de s'assurer dans l'ensemble de la Commission scolaire, d'un enseignement artistique continu et de qualité comme pierre d'assise de l'intégration de la culture à la formation de base des élèves.

Concrètement, cela peut se traduire dans le projet éducatif des écoles ou par la préoccupation de respecter la place des arts prévue dans la grille-matières du Régime pédagogique. Il importe de considérer les besoins des élèves attirés par ce type de développement personnel.

<sup>2</sup> Par exemple, le programme *La culture à l'école*, et le *Répertoire des ressources culture-éducation* des ministères de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec et de la Culture et des Communications.

### 3<sup>e</sup> ORIENTATION : encourager la participation à la vie culturelle de l'école et du milieu

Pour créer une dynamique culturelle dans le milieu, il est indispensable d'offrir des occasions propices qui impliquent le plus grand nombre de gens possible dans les rôles d'acteurs et de spectateurs. C'est pourquoi, il faut encourager la participation des élèves, des parents et du personnel à la vie culturelle de l'école et de la Commission scolaire.

La publicisation des projets culturels de la Commission scolaire et des écoles et l'offre d'événements culturels peuvent aider à la création de cette dynamique. Il en est de même pour la reconnaissance de l'apport des différents partenaires de la communauté, notamment des artistes, des organismes culturels et des municipalités qui contribuent au développement culturel du milieu.

### 4<sup>e</sup> ORIENTATION : favoriser le développement de la structure de coordination

Pour susciter un dynamisme culturel, il s'avère incontournable de miser sur la contribution active de personnes convaincues et agissantes à qui est confié le soin d'animer le milieu et de multiplier les occasions de partage d'idées, de transfert d'expériences, de coopération et de mise en commun de ressources.

C'est pourquoi, il faut développer la structure de coordination déjà existante dans la Commission scolaire pour former un réseau qui couvre l'ensemble du territoire. Cette structure est composée d'un comité culturel commission et de représentants culturels issus des écoles qui s'assurent, par le biais d'un mécanisme convenu au sein du milieu, de l'intégration de la dimension culturelle dans chaque école.

# Croire en leur avenir !

